



# SERVICE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Tous les partenaires de la VSAD s'engagent à procéder à la vérification des antécédents judiciaires pour tout employé ou bénévole qui œuvre auprès de clientèles vulnérables (y compris les enfants et les personnes handicapées). Les partenaires de niveau 1 respectant toutes les exigences sont admissibles au service gratuit de vérification des antécédents judiciaires du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

- Le SLCVC effectue le lien avec le SPVQ.
- Le partenaire envoie par courriel les informations des personnes dont la vérification est nécessaire à [martine.leduc@vsad.ca](mailto:martine.leduc@vsad.ca).
- La demande sera analysée et traitée dans les 72 heures suivant sa réception.

**Pour informations :** Martine Leduc, coordonnatrice aux loisirs,  
418 878-5473 poste 5803 ou [martine.leduc@vsad.ca](mailto:martine.leduc@vsad.ca)

